



Le ministre de l'Agriculture a ouvert le CSO par un long propos liminaire replaçant la PAC dans un contexte plus large, tourné vers la souveraineté agroalimentaire. Les travaux réalisés sur EGAlim, la gestion des risques, le Varennes de l'Eau, doivent se poursuivre pour créer de la valeur et renforcer le revenu des agriculteurs.

Il a rappelé les travaux préalables réalisés, du diagnostic préalable au PSN, aux concertations nombreuses avec toutes les parties prenantes, y compris avec les citoyens avec la CNDP.

Il a ensuite détaillé les 7 orientations majeures de cette réforme au niveau français :

Une PAC assurant une stabilité de revenu et une production qualitative

Il est nécessaire de retrouver de la compétitivité coût, en étant capable de produire, mais aussi une compétitivité hors coût, reconnaissant la qualité de nos produits. Pour assurer la stabilité du revenu des agriculteurs, alors qu'il y a déjà beaucoup d'aléas notamment climatiques, il faut favoriser des évolutions progressives.

Aussi, il a annoncé :

- Une stabilité du transfert entre P1 et P2 à 7,53%,
- Un paiement redistributif PR à 10%, en le maintenant sur les 52 premiers hectares,
- Une convergence partielle à 85%, avec une limitation des pertes au niveau des exploitations à 30%,
- Une stabilité de l'ICHN en montant et en ciblage (sur l'élevage),
- Un maintien de l'enveloppe des POSEI.

Une PAC qui accompagne la transition agro-écologique

Le ministre a souligné les évolutions favorables à l'environnement avec l'inclusion des mesures du verdissement dans le cadre de la conditionnalité.

Pour le nouvel outil, l'Ecorégime, le ministre a insisté sur l'effet de massification indispensable et donc qu'il soit rapidement accessible à tous les agriculteurs, et ne laisse aucun système ou territoire de côté.

De plus, le dispositif doit être simple, avec 2 niveaux (de base et supérieur) et 3 voies d'accès - pratiques, infrastructure agroécologique et certification.

Au cours des travaux déjà menés, des améliorations des dispositifs ont permis d'améliorer le cadre des pratiques avec la prise en compte des plantes sarclées, des exploitations avec de faibles surfaces en terres arables ou la présence de prairie permanente. A ce stade, pour les grandes cultures, 79% des exploitations auraient accès au niveau standard ou supérieur de l'Ecorégime et 13% supplémentaires y auraient accès, sous réserve d'une modification de 5% de leur assolement (ce qui peut représenter une importante évolution).

10 à 15% des exploitations n'y auraient pas d'accès sous la forme actuelle. Il est donc nécessaire pour le ministre de poursuivre les travaux afin de trouver des solutions. Par exemple, une certification CE2+

doit être envisagée. Un groupe de travail avec les Chambres d'agriculture doit finaliser les détails de l'Écorégime dans les toutes prochaines semaines.

Concernant le soutien à l'agriculture biologique, l'objectif de 18% en 2027, nécessite un doublement des surfaces actuelles, avec un financement qui passe de 250 millions d'euros à 340 millions. De plus, toutes les exploitations bio auront aussi accès de fait à l'écorégime de niveau supérieur.

Une PAC qui Investit et dessine l'agriculture de demain

Le ministre a annoncé le maintien des MAEC à 260 millions d'euros par an, nécessitant une augmentation du cofinancement de l'Etat, avec une enveloppe dédiée de 30 millions pour les zones à faible potentiel agronomique (zones intermédiaires).

Une enveloppe FEADER de 678 M€ (dont 10 M€ de mesures agroenvironnementales – MAEC – non surfacique) est déléguée aux Régions, complétée (si des MAEC forfaitaire sont possibles) de 22 millions pour une mesure transition.

Une PAC qui investit dans le renouvellement des générations

L'aide du premier pilier est augmentée à 1,5% du 1^{er} pilier sous la forme d'un paiement forfaitaire à l'exploitation et de 33 millions au sein du 2nd pilier.

Reconquête de la souveraineté agroalimentaire

Le ministre a souhaité un soutien à la structuration et au développement de la filière des protéines végétales avec notamment 0,5% du P1 orienté vers des Programmes Opérationnels, dès 2023.

Les aides couplées protéines augmenteront progressivement de 0,3% chaque année pour passer de 2% actuellement à 3,5% en 2027. Le ministre a souhaité cibler ces aides sur les plaines.

Concernant la gestion des risques, le ministre souhaite la poursuite tendancielle de l'évolution budgétaire du volet européen en passant de 150 à 186 millions d'euros. Il s'est engagé sur le rôle à venir de la solidarité nationale sur cet enjeu, dans la suite des propos du Président de la République pour une réforme du système des assurances, mais aussi dans le cadre de la prévention avec le Varennes de l'Eau, qui débutera la semaine prochaine.

Création de valeur

Le ministre a annoncé la fusion des aides bovins viande et bovins lait pour la création d'une aide à l'UGB, visant à améliorer la réponse aux machés. Toutefois, les modalités ne sont pas finalisées et doivent faire l'objet d'un travail entre les organisations de ces secteurs.

Le ministre a souligné qu'un renforcement du soutien aux protéines végétales conduit à une réduction annuelle de l'enveloppe bovine de 17 millions d'euros par an, mais avec des effets opposés de la convergence.

Le ministre a confirmé la création d'une aide couplée de 10 millions pour le maraichage, dont les critères restent à préciser, ainsi que le maintien des autres aides couplées végétales. Il a noté que si les aides ovine et caprine diminuent, ces secteurs bénéficient de la convergence de façon significative.

Une PAC des territoires

Le ministre a insisté sur l'ensemble des volets orientés sur l'équilibre des territoires des MAEC, aux ICHN, en passant par les POSEI. Il a souligné que les transferts entre les régions étaient limités à +/- 4 %, contrairement aux réformes précédentes, où certaines ont pu perdre près de 30% des soutiens.

En termes de filière également, il a souligné la stabilité visée, avec une neutralité pour les grandes cultures et la polyculture élevage, une augmentation de 2% pour le secteur laitier et de 3% pour les ovins caprins, une réduction de 3 à 4% pour la viande bovine.

Le ministre a insisté sur la poursuite des travaux et les chantiers qui restent ouverts, et qui sont nombreux :

- Au niveau européen avec le super trilogue de la semaine prochaine et la conclusion possible des négociations sur les 3 règlements de la PAC, avec des enjeux importants,
- Au niveau français, sur la réforme de l'aide à l'UGB, la finalisation sur les Ecorégimes, les MAEC, les dispositifs spécifiques, comme l'aide aux veaux sous la mère ou la définition de l'agriculteur véritable.